LILLE

Un comptable indélicat

AYANT VOLÉ 95.000 FRANCS A LILLE IL SE CONSTITUE PRISONNIER A PARIS

A 21 h. 15, le commissaire spécial de la gare du Nord à Paris a téléphoné au commissaire de permanence à Lille qu'un individu nommé Hector Libert, né à Monfreux (Belgique) venait de se constituer prisonnier, disant avoir détourné une somme de 95.000 fr. au préjudice de la Cie fermière de Vichy, à Lille.

Des renseignements fournis par la Sûreté de Lille, il résulte en effet que Libert est coupable du fait dont il s'accuse. Un mandat d'arrêt de M. Richard, juge d'instruction de Lille, a été décerné contre lui. La vérification des comptes de la Cie fermière de Vichy à Lille fait d'ailleurs, faisons-le remarquer, ressortir un trou de 95.000 francs dans la comptabilité de l'indélicat comptable.

Dans ses aveux, Hector Libert est donc en retard de 35.000 francs. Comment a-t-il dépensé tout cet argent depuis un an environ qu'il prit la poudre d'escampette ?... en faisant la noce, bien entendu, à Paris, gai séjour de plaisir et d'ivresse.

N'ayant plus le sou et trop fainéant pour travailler, Libert est venu cyniquement se constituer prisonnier. Dans les geôles de la République, il aura à expier ses fringales de plaisir illicite.

UN VOYAGE MOUVEMENTÉ

Samedi, M. Abel Carton, 41 ans, négociant en tissus, rue de Belle-Vue, 28, à Fives-Lille, avait pris place dans un compartiment du train qui quitte Valenciennes à 13 heures, pour Lille.

Au moment où le train se mettait en route, le voyageur vit une femme, accompagnée de deux enfants, qui ouvrait la portière pour monter à contre-voie dans le wagon. M. Carton aida la voyageuse et ses enfants à prendre place dans le compartiment, et, quand ils y furent installés, il traita la mère de criminelle, par suite de l'imprudence qu'elle venait de commettre.

La voyageuse, Mme Léontine Plaisant, 35 ans, demeurant à Valenciennes, répliqua par une paire de gifles, prétend M. Carton, Mme Plaisant dit au contraire que M. Carton lui donna deux coups de pied dans le ventre...

Toujours est-il que Mme Plaisant tira la sonnette d'alarme et le train stoppa. Un contrôleur vint dresser procès-verbal des faits constatés.

Le train se remit en marche et à son arrivée à Lille, Mme Plaisant se rendit au commissariat de permanence où elle déposa une plainte contre M. Carton.

Confrontés tous deux par M. Bert, commissaire de police, Mme Plaisant maintient qu'elle a été frappée et qu'elle n'a pas giflé M. Carton. Celui-ci, au contraire, affirme avoir reçu des gifles et n'avoir pas riposté.

Cette affaire aura vraisemblablement son épilogue en justice de paix.

Une septuagénaire met le feu à ses vêtements

Mme Vve Coustenoble, née Céline Richard, [illegible] ans, demeurant 44, rue François Baës habite seule et est impotente. Hier, vers 10 heures, voulant se lever de sa chaise pour s'approcher de son lit, la pauvre vieille tomba sur son poêle et mit le feu à ses vêtements. A ses cris, des voisins accoururent à son secours et éteignirent les flammes qui l'entouraient et qui gagnaient déjà la literie.

Les sapeurs-pompiers, qui avaient été alertés n'ont pas eu à intervenir.

Mme Coustenoble, qui est assez grièvement brûlée sur tout le corps, a été admise à l'Hôpital Saint-Sauveur.

A Wazemmes, un ivrogne casse-tout

A 21 heures, Thiérens Achille, 23 ans, journalier, 14, rue d'Austerlitz, s'est présenté au café Gallard, 3, même rue. Ivre, il s'est fait servir à boire, a voulu jouer du piano automatique. Sur refus du tenancier de l'estaminet, le bouillant Achille Thiérens est entré dans une fureur bleue et a tout cassé dans le débit..., y compris une chaise sur le dos de Mme Gallard qui est assez sérieusement blessée. M. Gallard, lui aussi, a écopé, mais moins gravement, car il a pu venir porter plainte au commissariat central.

Le trop vigoureux Achille aura à répondre de la vigueur de ses biceps et de sa trop exubérante soulographie. Notons qu'avant de s'éclipser il a, par surcroît, dérobé 30 francs dans le tiroir-caisse.

POMMADE ULTIMA (Voir aux Annonces)

LE FEU A L'INSTITUT CHARLEMAGNE

Dans la matinée d'hier, un commencement d'incendie s'est déclaré vers 9 h. 30, à l'Institut Charlemagne, rue de la Barre, 35.

Le directeur de cet établissement ayant aperçu de la fumée sortant des fenêtres du troisième étage, y grimpa aussitôt et constata que le plancher était en flammes.

Il prévint aussitôt les sapeurs-pompiers, qui arrivèrent sous les ordres du commandant Crombet et éteignirent rapidement le feu.

On suppose que ce commencement d'incendie a été provoqué par l'échauffement du plancher, occasionné par le passage d'un tuyau de poêle. Les dégâts sont évalués à plusieurs milliers de francs.

Sur les lieux du sinistre, se trouvaient Bagheboom, adjoint au maire et Planque, secrétaire général de la mairie.

PETITES NOUVELLES

Encore une. — Une bicyclette a été soustraite rue Fleurus, au préjudice de M. Louis Thermy, 131, rue des Postes.

Après le Réveillon. — Etant ivre, la nuit du Réveillon, Jacques Lahoussaye, voyageur en imprimerie, a brisé un carreau d'une valeur de 80 francs, au restaurant Constant, rue de la Vieille-Comédie, d'où il avait été expulsé.

Il a été déféré au Parquet.

Un indésirable. — Pour infraction à une mesure d'expulsion, Albert Debrouwer, 39 ans, débardeur, sans domicile fixe, a été arrêté et déféré au Parquet.

Pour réveillonner. — Au cours de l'avant-dernière nuit, un inconnu a visité les clapiers du baraquement et y a soustrait deux lapins appartenant à M. Maurice Bailleul, sergent à la 1re C. O. A., et un au préjudice de M. Pierre Legrand, maréchal-des-logis du 1er E. T. E. M.

Mort subite. — Samedi, M. Hector Boulogne, rentier, 68 ans, 279, rue Pierre-Legrand, a été trouvé mort chez lui. Le docteur Baron, appelé, a constaté le décès dû à une affection cardiaque.

Le fils de M. Boulogne, qui demeure à Cambrai, a été prévenu télégraphiquement.

Un portefeuille envolé. — M. Octave Rucart, 29 ans, demeurant place des Buisses, 5, avait accroché, vendredi soir, son veston à un portemanteau se trouvant dans un café.

Hier matin, il constatait la disparition de son portefeuille contenant 115 francs, qui se trouvait dans l'une de ses poches.

Plainte a été déposée.

Un feu de cheminée. — Un feu de cheminée qui causa gros émoi s'est déclaré samedi soir à 22 heures, à la pharmacie Nadau, rue Esquermoise, en une chambre du second étage, occupée par M. Marquis. Appelés en grande hâte, les pompiers de Malus, commandés par M. Crombez, commandant, arrivèrent illico. En quelques instants ils étaient maîtres du faux sinistre.

GUIDE CONSULTEZ LE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS PRATIQUE — Couverture rouge
LE PLUS RÉPANDU DANS LA RÉGION DU NORD

DOUAI

MORT SUBITE

M. Louis Durand, 40 ans, est décédé subitement dans une maison meublée de la ville. Son corps a été transporté à la Morgue.

LA MAIN DANS LE SAC

M. Dewailly, marbrier, rue d'Aniche, n'était pas peu surpris hier de trouver dans son atelier un de ses anciens ouvriers Pierre Cormans, 34 ans, sujet italien.

La police, prévenue, a arrêté Cormans, qui a été déféré au Parquet, sous l'inculpation de tentative de recel.

CAMBRAI

COLLISION D'AUTOS

Vers 20 h. 30, Place au Bois, une collision s'est produite entre deux autos ; l'une appartenant à M. Robert Goubet, agriculteur à Flesquières, l'autre à M. Camille Durnelle, brocanteur à Fontaine-Notre-Dame. Il y a des dégâts matériels de part et d'autre et une enquête est ouverte.

FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée rapidement éteint par le pompier de planton Vasseur Henri, s'est déclaré vendredi, vers 8 h. 30 du matin, dans l'immeuble occupé rue Neuve par M. Falempin, marchand-boucher. Les dégâts sont insignifiants.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Bonnet Félix, demeurant à Honnechy, facteur mixte à la gare du Chemin de fer du Nord. Plaie pénétrante de la main droite. Incapacité de 8 jours.

— M. Lucien Dhénin, demeurant à Saint-Benin, mouleur à la Société des Fonderies et Emailleries Dupont. Incapacité de 12 jours.

— Legrand Lucien, demeurant à Saint-Benin, manœuvre à la Société des Fonderies et Emailleries Dupont, piqûre à l'auriculaire droit. Incapacité de 10 jours.

— M. Seulin Albert, rue de l'Abreuvoir, au Cateau, trieur aux Etablissements Seydoux et Michau, plaie pénétrante à la jambe gauche. Incapacité de 10 jours.

— M. Leclercq Alexandre, rue d'En-Bas, 1, bonnetier, à la Broderie Mécanique Française, incapacité de 20 jours. Plaie contuse à l'extrémité de l'index gauche.

MŒUVRES

EN DÉFAUT. — La gendarmerie de Marcoing a dressé des procès-verbaux aux sieurs Lacherez Jean-Baptiste, chauffeur d'auto à Pronville (Pas-de-Calais) pour numéros illisibles à l'arrière de son camion, et à M. Dubrulle Marcel, 17 ans, courtier, demeurant à Bourlon, pour défaut de brevet de capacité et défaut de préservation de permis de circulation.

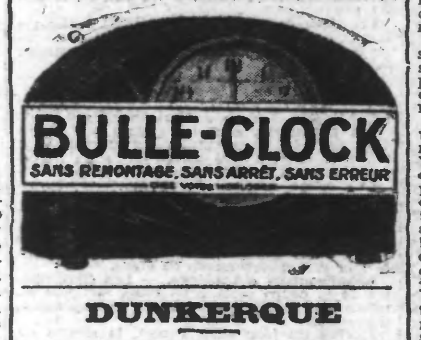

DUNKERQUE

LE FEU FAIT D'IMPORTANTS DÉGATS RUE CLEMENCEAU

Un incendie s'est déclaré hier soir à 21 heures, dans un appartement de l'immeuble 36, rue Clemenceau, et occupé par les époux Souillaert. L'alerte fut donnée par M. Lembrouck à MM. Ponchelle, commerçant ; Coops, directeur de la Compagnie Electrique, et Saugrain, commissaire de police.

L'alarme fut donnée au poste central de police qui envoya de nombreux agents sur les lieux. Ce fut l'agent Duquesne qui pénétra le premier dans la maison incendiée. Avec ses collègues et de courageux citoyens accourus, ils se mirent en devoir de combattre le foyer. Les pompiers arrivèrent peu après, et parachevèrent l'œuvre des agents.

Le feu a pris naissance dans un grenier où se trouvaient des marchandises de bonneterie et de lingerie. Les dégâts, de ce fait, paraissent assez importants.

De plus, Mme Souillaert, qui avec son mari se trouvait au spectacle, et qui, prévenue quelque temps après, arriva chez elle, se plaignit qu'un coffret contenant 3.000 francs avait disparu d'une armoire. Mais on parait s'étonner que quelqu'un de malveillant ait pu s'introduire pendant le sinistre, le service de secours ayant été très limité.

On remarquait sur les lieux : Ch. Valentin, maire ; le docteur Ruyssen fils, adjoint ; le capitaine des pompiers Demol, Marousé et Jeaminet, commissaire de police ; l'adjudant de gendarmerie, etc...

UN SEXAGÉNAIRE FAIT UNE CHUTE MORTELLE

Les accidents sont près de nous. La malheureuse chute que nous allons relater le prouvera une fois de plus.

Dans la soirée d'hier, vers 22 heures, M. Rémy Naert, journalier, 62 ans, domicilié 74, rue des Passerelles, se trouvait chez son fils, qui tient estaminet au rez-de-chaussée, lorsqu'il s'aperçut qu'il avait oublié sa pipe et son tabac dans son appartement, situé au premier étage.

M. Naert, chaussé de gros et incommodes sabots, gravit les escaliers, prit dans la chambre les objets dont il avait besoin, puis se mit en devoir de redescendre les marches ; c'est à ce moment qu'il trébucha et tomba de toute la hauteur de l'escalier, se fracturant la base du crâne.

Quand on le releva, le malheureux ne donnait plus signe de vie. Un médecin, appelé, ne put que constater le décès.

VOL ET COUPS VOLONTAIRES

Le commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête contre les nommés X, Y, Z, pour vol d'un chapeau et d'un pardessus commis au préjudice du docker Henri Dupont, domicilié à Saint-Pol-sur-Mer.

Dupont, qui a reçu de ces individus, une volée de coups de poing, a porté également plainte pour ces violences.

ARRESTATION POUR VOL

En vertu d'un mandat d'arrêt, délivré par le juge d'instruction, la police de la Sûreté a procédé à l'arrestation du nommé Joseph Bevierre, 21 ans, docker, domicilié place du Vieux-Marché-au-Beurre, 405, qui est actuellement inculpé de vol.

VOL D'UN DINDON

Dans une petite remise située près du square Turenne, M. Sœte élève des dindes et des dindons. Hier après-midi, l'un de ses pensionnaire prit son envol et alla se réfugier sur un arbre du square.

Un ouvrier passa et questionna une femme sur la présence de ce volatile sur l'arbuste.

« Cet oiseau (sic) n'est à personne, dit plaisamment la dame. Il est à vous si vous pouvez l'enlever ».

L'inconnu grimpa sur l'arbre et l'enleva. M. Sœte a porté plainte en vol.

LES POCHARDS

On a conduit au poste pour ivresse manifeste le marin de passage Otto Olsen, 24 ans et Lucien Tanguy, 50 ans, qui déambulaient dans les rues, y causant scandale.

LES CHIENS ERRANTS

On a capturé, quai de Panama et conduit en fourrière, un chien de forte taille sous poils roux. Il peut être réclamé par son propriétaire, à l'abattoir, siège de la fourrière.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

GRAVELINES

EXPLOITS DE CHAUFFARDS. — Les nommés Lemmens père et fils, qui au cours d'une ivresse conduisait une auto avec fantaisie et difficulté et renversèrent par suite la dame Balle, ont été interrogés et ont reconnu les faits.

La victime de cet accident va aussi bien que possible. Le docteur qui l'a soignée a déclaré qu'elle éprouverait une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

MERVILLE

IMPORTANT INCENDIE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie s'est déclaré dans une écurie attenant à la boulangerie occupée par M. Westrelin Ernout, située rue de Béthune. Les pompiers, arrivés en toute hâte, parvinrent à circonscrire le feu qui menaçait de gagner la boulangerie. L'écurie fut entièrement détruite. Un cheval qui s'y trouvait fut carbonisé. Il y a assurance.

PAS-DE-CALAIS

Manifestation des Industriels sinistrés sur la révision des dommages de guerre

Une manifestation des Industriels de la région a eu lieu à Arras, au sujet de l'interprétation de la loi de révision du 2 mai 1924. On nous communique le compte-rendu suivant :

M. le Président expose qu'il a reçu des plaintes de membres de l'Union au sujet de l'application des lois du 17 avril 1919 et 2 mai 1924, en matière de révision des indemnités pour dommages de guerre. Cette dernière loi est dénaturée. On la considère comme devant faire rentrer des sommes plus ou moins importantes dans la Caisse de l'Etat et, sans invoquer de fautes commises, sans les établir, on réduit impitoyablement, soit la perte subie accordée par la Commission cantonale, soit le coefficient.

Plusieurs membres font observer que les rapporteurs du Comité central de préconciliation proposent des abattements allant jusqu'à 25 %.

Se reposant sur les titres de créances alloués par la Commission cantonale et l'Etat lui-même, les industriels sinistrés se sont mis, aussitôt au travail de reconstitution, poussés en cela par les services de l'Etat qui leur ont donné toute la confiance nécessaire en vue du relèvement rapide devant assurer l'activité productrice en même temps que du travail à la classe ouvrière dans nos régions, alors désertiques.

Aujourd'hui, avec la révision instituée par la loi du 2 mai 1924, on pouvait croire que seuls ceux dont les dossiers révélaient des irrégularités pouvaient être astreints à des versements.

Il n'en est malheureusement pas ainsi et le sinistré de bonne foi frappé de reversement va se trouver désemparé, disons même découragé parce que sa situation est irrémédiablement compromise par suite d'un semblable revirement.

On a dit à l'industriel sinistré : « Votre usine est complètement détruite. Il faut la reconstruire dans l'intérêt du pays tout entier. Voici les fonds », et maintenant que, après des difficultés sans nombre ont été aplanies au prix des plus grands efforts on le met en demeure de rembourser un quart et même un tiers de ce qui lui a été versé et entièrement absorbé par son remploi. Encore faut-il signaler que bien des sinistrés ont touché, au lieu des espèces promises, des obligations à longue échéance dont la réalisation leur a fait perdre jusqu'à 33 %.

Si l'on considère que cette perte vient s'ajouter à la réduction qui leur est infligée, l'indemnité qui leur avait été définitivement allouée se trouve amputée de 58 % de son montant global.

Il est évident que le remboursement devient, dans tous les cas, impossible. Alors, l'Etat prend une inscription sur tous les biens du sinistré ainsi frappé, ce qui a pour résultat des conséquences désastreuses (suppression de tout crédit bancaire, impossibilité de constituer des approvisionnements, fermeture de l'usine, chômage, dépôt du bilan).

De plus, l'Etat bien que créancier privilégié, ne pourra, lui-même, tirer qu'une infime partie de sa créance, car il est de règle absolue qu'une usine arrêtée perd immédiatement le plus clair de sa valeur.

Il ne peut venir à l'esprit des sinistrés que le législateur ait voulu un pareil état de choses dont l'Etat sera la première victime.

Au contraire, le sinistré a droit, indiscutablement, à la reconnaissance du Pays pour avoir répondu immédiatement à l'appel des dirigeants de 1919.

Le Comité ne doute pas que tout ce qui vient d'être dit ne soit connu des représentants des régions dévastées, lesquels ont été amenés, à maintes reprises, à signaler les dangers des abus d'interprétation de la loi de révision de mai 1924, mais il estime qu'il est de son devoir de lancer un pressant appel à M. le Ministre des Régions libérées pour que des mesures soient prises d'urgence en vue de faire renaître l'espoir au milieu de ceux dont la ruine serait un désastre pour toute une région.

Le Comité décide, en conséquence, qu'une délégation composée de plusieurs membres ira exposer de vive voix, à M. le Ministre, la gravité de la situation. Il sera demandé, à cet effet, à M. le Préfet du Pas-de-Calais, de transmettre une demande d'audience pour un jour très prochain.

BÉTHUNE

52.000 FRANCS POUR LE RELÈVEMENT DES SALAIRES DES COMMUNAUX

La Commission spéciale qui avait été désignée par le Conseil municipal en vue d'étudier le réajustement des traitements des employés municipaux a, sur l'intervention du citoyen Edmond Vignon, décidé de s'inspirer des traitements accordés aux communaux dans les villes voisines. D'après le travail de cette commission, M. Legillon, en rapportant le budget de 1927, a spécifié que dorénavant il serait établi des échelles de traitements en six classes et plus tard en quatre classes ; la commission a relevé la base, en faisant rentrer chaque employé dans la catégorie à laquelle il avait droit, en laissant pour certains, dont la classe ne donnait pas droit à un traitement équivalent à celui qu'ils avaient précédemment avec les indemnités de vie chère, le traitement actuel.

De plus, le Conseil municipal, ayant promis la rétroactivité de ces traitements depuis janvier 1926, a voté une somme de 14.650 fr. pour y faire face. Cette somme représentant la différence entre les traitements normaux et les précédents, augmentés des indemnités temporaires.

Indépendamment d'une dépense supplémentaire de 52.000 fr. inscrite au budget de 1927 pour le réajustement des traitements, le Conseil, sur la proposition de la commission, a décidé notamment de poursuivre l'étude pour l'application d'indemnité de charge de famille comme cela existe dans les villes voisines.

UN CAMBRIOLEUR PRIS AU PIÈGE

Nous avons relaté que dans un cambriolage commis en gare de Lillers, où plus de 3.000 fr. de marchandises de toutes sortes avaient été enlevées, les gendarmes, après une battue assez mouvementée, arrêtèrent dans le bois de Divion les auteurs soupçonnés, les frères Jules et J.-Bte Decroix, 25 et 45 ans, mineurs, demeurant à Calonne-Ricouart, depuis écroués à la prison de Béthune. Un troisième complice, Joseph Decroix, 34 ans, frère des deux premiers, avait fourni un alibi et avait été laissé en liberté.

Or, ces jours derniers, un autre audacieux cambrioleur était, ainsi que nous l'avons relaté aussi, commis en gare de Calonne-Ricouart. La gendarmerie et la police mobile, qui avaient enquêté, suspectaient Joseph Decroix d'en être l'auteur, et le juge d'instruction avait lancé contre cet individu un mandat d'arrêt. Joseph Decroix, qui ignorait probablement être l'objet de recherches, s'est présenté à M. Jacques, juge d'instruction, pour obtenir l'autorisation d'aller rendre visite à ses frères à la prison. Le magistrat accéda à la demande de Decroix, mais au lieu d'une autorisation, signa le mandat de dépôt et fit conduire Joseph Decroix à la prison, où il fut écroué aussi.

Cet individu sera prochainement interrogé, non seulement sur la complicité dans le cambriolage de la gare de Lillers, mais surtout sur celui commis en gare de Calonne-Ricouart, où un énorme butin fut enlevé par les malfaiteurs.

D'autres arrestations pourraient bien survenir, car Joseph Decroix dut être accompagné de complices pour accomplir son exploit.

ACTE DE MALVEILLANCE

Dans la nuit du 24 au 25 décembre, Mme Vve Blondel, 44 ans, cabaretière au pont de Sévelingues, à Essart, était brusquement réveillée. Elle descendit avec sa fille, âgée de 20 ans, du premier étage et, en pénétrant dans la salle de débit, vit les rideaux d'une fenêtre en flammes. Des malintentionnés, après avoir brisé les carreaux de vitres, s'étaient amusé à mettre le feu aux rideaux. La débitante et sa fille purent, heureusement, éteindre le feu qui menaçait de se communiquer aux poutres du plafond.

La gendarmerie de Béthune enquête pour découvrir les auteurs de cet acte malveillant que l'on croit être des jeunes gens en goguette.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BRUAY-EN-ARTOIS

BLESSÉ PAR UNE CAILLETTE DE 50 KILOS. — L'aide-mineur Joseph Galka, 31 ans, demeurant à Bruay, 5, rue Stephenson, occupé à la fosse n° 4, a été atteint au pied droit par une gaillette de plus de 50 kilos, détachée à un mètre de hauteur, au cours d'un abatage ; le pied a été gravement endommagé et le blessé devra chômer pendant deux mois.

UN MINEUR A UN DOIGT FRACTURÉ. — L'ouvrier mineur Elie Dupir, 29 ans, demeurant à Gosnay, Grande-Place, se préparait à descendre du puits n° 3 bis, portant sa lampe de la main droite, lorsqu'en arrivant à l'entrée du bâtiment du 3 bis, il glissa et tomba sur la main droite et il eut l'annulaire droit fracturé par le crochet de la lampe et la taillette qu'il avait enfilée dans le crochet ; cet accident vaut à la victime, une incapacité de travail de deux mois.

AUCHEL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Gosset Emile, mineur, blessé poignet droit ; Flament Jean-Baptiste recarreur, blessé cuisse gauche ; Derey Léon, mineur, blessé œil droit ; Pandzik Joseph, remblayeur, blessé pied droit ; Delobelle Julien, rouleur, blessé reins ; Stefanczyk Ladislas, rouleur, bras serré entre une porte et un chariot ; Ko[illegible]fel Paul, mineur, blessé genou gauche ; Durtes Paul, apprenti-ajusteur, blessé index droit ; Mortreux Samuel, mineur, blessé pied droit ; Romanek Stszepan, rouleur, main gauche serrée entre deux chariots ; Webert Alida, ravanceuse de chariots, majeur gauche serré entre deux chariots ; Boniface René, manœuvre, blessé jambe droite ; Carnet Louis, déballeur, blessé majeur droit.

ISBERGUES

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Fovet Jean, chauffeur, blessé œil droit ; Delobel Paul, manœuvre, blessé côté droit ; Delannoy Désiré, lamineur, blessé main droite ; Dubaële Emile, chargeurs, blessé pied droit ; Arnado d'Arango, calcineur, blessé main droite ; Lenoir Henri, accrocheur, blessé main droite ; Lourdelle Maurice, lamineur, blessé main droite ; Delannoy Désiré, machiniste, blessé bras gauche ; Dascari Mohammed, chargeur, blessé jambe gauche ; Luttyn René, décrasseur, blessé tête ; Hurtret Léon, monteur, blessé main droite ; Barnetz Auguste, machiniste, blessé œil gauche ; Chatelain Julien, casseur de fonte, blessé poignet gauche ; Delgery Alphonse, chef d'équipe, blessé main gauche ; Menzli Jean, chargeur, blessé pied gauche ; Leblanc Charles, dégrossisseur, blessé jambe droite ; Duquenne Marcel, distillateur, brûlure pied gauche ; Peloso Vincent, cimentier, blessé œil gauche ; Laurieri André, manœuvre, blessé pied droit ; Sménart Louis, chargeur, blessé cuisse droite ; Zwemberghe Achille, casseur de fonte, blessé main gauche ; Decherf Edouard, graisseur, blessé main droite.

BOULOGNE-SUR-MER

FRAPPÉ DE CONGESTON EN ASSISTANT A LA MESSE. — En assistant à la messe de minuit, en l'église de Bréquerecque, M. Louis Dernoncourt, 71 ans, menuisier, rue du Four à chaux, tombe frappé de congestion auprès du poêle chauffant l'église. C'est un moribond qu'on transporte à son domicile.

CONTRE LA VIE CHÈRE. — René Marcq, 28 ans, docker, 26, rue de Wimereux, pour faire un petit réveillon, dérobe un beau rôti à l'étalage de M. Leclercq, boucher, rue du Moulin à Vapeur. Malheureusement pour lui, des agents de la Sûreté le virent et l'arrêtèrent.

SAINT-OMER

COUPS DE REVOLVER. — Venu de Paris où il est garçon épicier, un jeune homme de Saint Omer, récemment libéré du service militaire, se présentait hier matin chez ses parents, commerçants rue de Dunkerque.

N'ayant pas été reçu, il alla faire l'acquisition d'un revolver avec l'intention, a-t-il dit, de se suicider.

Il revint devant le magasin de son père et tira alors plusieurs coups de l'arme qu'il venait d'acheter. Personne ne fut blessé.

Mise au courant, la police le cueillit dans un estaminet d'une rue voisine où il s'était rendu.

Il a passé la journée au violon municipal et après interrogatoire, a été remis en liberté vers 19 heures.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

ETAPLES

UN FILS INDIGNE. — Depuis quelque temps, le nommé Fournier Antoine, 21 ans, demeurant avec ses parents, à Etaples, rue Sans-Sens, a pris la fort mauvaise habitude de dissiper complètement sa quinzaine dans les cafés. La nuit dernière, après avoir dépensé une somme de 250 francs environ dans différents cafés de Paris-Plage, Fournier est rentré ivre à la maison. Sa mère voulut lui reprocher son attitude, mais Fournier prit la « mouche » et frappa sa mère. Le père voulut intervenir, mais il fut aussitôt gratifié d'un magistral coup de poing qui lui a fendu l'arcade sourcillière gauche.

La police dut intervenir et malgré sa résistance, emmener Fournier au violon, où il dut passer la nuit, et où il put, tout à son aise, méditer sur les suites probables de son acte. Il en est sorti nanti d'un procès-verbal pour : 1. Ivresse ; 2. Coups et blessures à ses propres parents. Les deux débitants de Paris-Plage dont l'un lui a servi à boire jusqu'à l'ivresse, et l'autre, alors qu'il était ivre, feront, eux aussi, l'objet de poursuites.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

BOUBERS-SUR-CANCHE

VOLS A L'USINE DE BOUBERS

Depuis un certain temps, le directeur de l'Usine de Boubers-sur-Canche s'apercevait de la disparition d'une grande quantité de bobines de fil de laine. Après plainte, des perquisitions furent ordonnées par le juge d'instruction d'Arras. Elles furent opérées, les 22 et 23 décembre par . Droiton, commissaire de police mobile à Lille, assisté de deux inspecteurs.

Au cours de ces perquisitions qui furent des plus fructueuses, des grandes quantités de laine en fil, en écheveaux ou brutes furent découvertes chez les personnes suivantes : Poiteaux François, 63 ans, fileur à Boubers, 783 bobines de fil de laine, ainsi que des écheveaux, des cordes à broches, etc... le tout d'une valeur de 4.000 francs avait été soustrait au préjudice de l'Usine de Boubers; son gendre, Ranson Achille, 41 ans, machiniste à l'usine et sa fille, la femme Ranson Achille, 30 ans, sont inculpés de recel ; Poiteaux Pierre, 37 ans, fileur à Boubers, 66 bobines de fil de laine, ainsi que des écheveaux et des cordes à broches pour une valeur totale de 1.000 francs environ ; sa femme a également été inculpée de complicité ; Mme Pruvost François, 62 ans, ouvrière d'usine à Boubers, 15 écheveaux de laine ainsi que plusieurs bobines, 5 à 6 kilos de papier et divers objets provenant de l'usine. Le tout d'une valeur de 100 francs.

Toutes ces marchandises ont été saisies et déposées à la mairie de Boubers.

Le 24 décembre, la gendarmerie a été informée qu'un sac suspect flottait sur la rivière « La Canche » au pont de Boubers-sur-Canche. Les gendarmes se sont rendus sur les lieux et ont constaté que le sac en question renfermait 193 bobines de fil de laine, ainsi que plusieurs écheveaux de laine, le tout d'une valeur de 500 francs. Cette laine, qui provenait de l'usine, avait été soustraite par un ouvrier Roger Prudent, 62 ans et jetée dans la rivière par son gendre Pruvost Paul, 36 ans, cantonnier à Boubers. Quatre autres sacs de laine ont encore été découverts dans la Canche dans la matinée du 24 décembre. L'enquête continue.

Vous allez avoir besoin de
CARTES DE VISITE
N'attendez pas pour les commander
Nous vous offrons :
Un superbe Coffret

TRES SOLIDE, EN FORT CARTON COUVERT DE BELLE TOILE FANTAISIE
CONTENANT
100 Cartes de Visite & 100 Enveloppes assorties
pour 10 francs
TROIS SPÉCIMENS DE NOS CARACTÈRES LES PLUS USITÉS
9 A. MONTAGNE MÉTREUR
26 Paul Lemoine
30 Arthur Rivière
Remplir la formule ci-dessous en écrivant très lisiblement. La remettre avec 10 francs à votre marchand de journaux ou nous l'envoyer avec mandat-poste de 11 fr. 75, si vous désirez recevoir votre commande franco par poste
COFFRET
Ci-dessous, rédigez la carte comme vous désirez l'avoir :
CARTES DE VISITE SEULES
Le cent : 6 fr. — sur beau bristol : 7 fr.
CARTES DEUIL depuis 8 fr. le cent.
ENVELOPPES BLANCHES le Cent : 4 fr.
ENVELOPPES DEUIL depuis 6 fr. le cent

Jeux & Education Physique

TIR

A ROUBAIX

TIR RÉGIONAL. — Réunion de la Commission de Tir mardi 28 courant, à 18 h. 30 pour le classement mensuel. Sont convoqués MM. Huret-Deschamps ; Lesceux Devos, Leleu, Dhermy, Debrabander, Commen.

GALLOPHILIE

A DOUAI

Le concours international de coqs aura lieu à l'Hippodrome Municipal de Douai, dimanche 2 janvier 1927. Mise au parc à 10 h. 30 du matin.

Les coqueleurs retrouveront avec un bien grand plaisir leur magnifique Hippodrome où les parties seront toutes très intéressantes. 56 sociétés ont donné leur adhésion. La mise est de 250 francs. Une partie de 1.000 francs sera jouée à l'issue du concours entre la Société Legroux de Douai contre la Société Trulin, de Landas.

Noms des Sociétés qui prendront part au concours : Jean Lemaire, Vred ; La Funquée-Saint-Maurice ; Demesdrille, Flers-Breucq ; Désir, St-Maurice ; La porte d'Arras, Douai ; « Les Bricoleux », Dorignies ; Houseaux, Lallaing ; Preuvost, Hénin-Liétard ; « Les Riskikis » Aniche ; « Les Amis », Auberchicourt ; « Les Coqs as », Sin-le-Noble ; Delpierre, Vitry ; Hubert, Marchiennes ; Cornu, Auby ; « Les Ais », Lesquin ; Ramette, Caudry ; « Les Epoirés », Oignies ; Vandeville, Arras ; Dubois, Cambrai ; Bernard, Paris ; Villette, Clermont ; Leperq, Dorignies ; Bourghelle, Flines-les-Râches ; Marmouset-Dennetière, de Flines ; « Les sacs à ciment », Sin-le-Noble ; Gallodrome, Tourcoing ; Pont-des-Arts, Roubaix ; « Les Coqueleurs », Marcoing ; « Les sans-plumes et la bonne bière », Lille ; Desprets, Leforest ; André Hasnon ; Lemaire, de Mons-en-Pévèle ; « La Fraternité », Flines ; Demarquette, Roost-Warendin ; Caron, Faumont; Lambert, Flines; Debliquy et ses amis, Lille ; Dassonville, Baumont ; Les frères Plaisant, Douai ; Poras et Lemaire, de Courcelles et Montigny ; Trulin, Landas ; Hochedez, aziers ; Bougeon, Faumont ; Coyaux Jules, Noyelles-Godault ; Salembier, Achicourt ; « Le Pont de Canteleu », Lille ; Isly, Roubaix.

Le lendemain lundi 3 janvier 1927, à cinq heures très précises se jouera la célèbre partie contre le Gallodrome de Tourcoing. De nouveaux arrangements sont faits au parc Legroux, rue de la Cuve d'Or, 18, pour jouer ce magnifique 4 de 7 pour 5.000 francs. Cette partie est faite entre le Gallodrome de Tourcoing contre le Gallodrome Douaisien. Mise au parc à cinq heures précises.

A TOURCOING

SALLE DE GALLODROME. — Lundi 27 décembre, 4 de 7 pour 5.000 francs. Le Gallodrome de Tourcoing contre Maimoint et Douai. Au parc à 4 h. 30.

A WASQUEHAL

COMBAT DE COQS. — Samedi soir a eu lieu au Parc Détailleur, rue des Villas, la grande partie de coqs annuelle contre la Société Vanpoucke de Croix. Il s'agissait d'un 3 de 5 pour 1000 fr., contre le Gallodrome de Wasquehal de Croix. La victoire a souri à la Société de Croix qui a gagné les 1re, 2e et 4e paires, perdant les 5e et 6e paires. La 3e paire a été nulle.

COLOMBOPHILIE

COMITÉ COLOMBOPHILE EN FAVEUR DES ORPHELINS DE LA GUERRE DE ROUBAIX ET ENVIRONS

Le Comité remercie bien chaleureusement MM. les souscripteurs et donateurs, la Presse, la Municipalité, M. Paul Sion, MM. les membres du jury, tous les régleurs des Fédérations et Sociétés Colombophiles et particulièrement MM. Geenens-Lefebvre et Vanneste qui ont assuré les résultats, les convoyeurs qui ont assuré la mise en paniers, la garde et la nourriture des pigeons exposés, ainsi que les nombreuses personnes qui ont spontanément et gracieusement offert leur concours pour l'organisation de la grande exposition des 18 et 19 décembre.

Il remercie également les sociétés chorales et musicales : l'Harmonie des Anciens Soldats français et Alliés ; l'Union des Travailleurs ; La Concordia Harmonie, La Cœcilia, la Grande Fanfare, la Chorale des Mutilés, le Cercle Orphéonique les XL et la Fanfare Royale l'Union d'Hérinnes, qui ont donné leur gracieux concours et les assure que nos « coulonneux » s'en souviendront.

Grâce à toutes ces bonnes volontés et aux nombreux exposants, ce grand gala a obtenu un succès sans précédent qui est tout à l'honneur du dévoué comité organisateur à qui l'on ne saurait assez rendre hommage pour son travail que l'on peut qualifier de formidable.

Quoique le résultat définitif ne soit pas complètement connu, on nous dit que plus de 25.000 francs seront distribués à nos petits orphelins de la guerre. Tant mieux et merci pour eux !

Le Comité nous prie de remercier la Section Chorale de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole rue Turgot, à Roubaix, qui lui a fait parvenir une somme de 55 francs, produit d'une collecte faite à l'occasion de son banquet de Sainte Cécile.

Dans le but de pouvoir procéder au plus tôt à la répartition des livrets de caisse d'épargne, le Comité invite les cafetiers ayant vendu des billets de tombola et de mises à remettre l'argent de suite au siège, Hôtel de la Bourse, 3, Grande-Place à Roubaix.

EXPOSITION. — Voici le résultat du Concours-Exposition du 26 Décembre chez Laebens Lucien, rue Marceau, 19, Roubaix : Vieux mâles : Fauvarque G., 9 poules spRH ; Vercruysse, p. ; Desrousseaux, 1 p.

Vieilles femelles : Tailleu J., 7 p. spRH ; Geskière 5 p.

Jeunes mâles : Behuegel, 9 poules spRH ; Decruynaere, Tassaert.

Jeunes femelles : Courtin, 7p spRH, Geskière A., 1 p.

TRIBUNE POLITIQUE

COMMUNIQUÉS DES PARTIS

PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

CANDIDATURES AUX ELECTIONS SÉNATORIALES

TARN. — Le Congrès départemental du parti S.F.I.O. a désigné comme candidats aux élections sénatoriales : Fieu, conseiller général de Carmaux, par 76 voix ; Sizaine, député socialiste du Tarn, par 68 voix ; Carrière, médecin à Gaillac, par 63 voix.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI LUNDI

GRAND-THÉATRE. — Relâche. — Mardi : « Carmen ». — Jeudi : « Faust ». — Vendredi, Samedi et Dimanche : « Ciboulette ».

THÉATRE SÉBASTOPOL. — A 15 h. et à 20 h. 15 : « Les Saltimbanques ». — Mercredi, Vendredi, Samedi et Dimanche : « Les 28 jours de Clairette ».

VARIÉTÉS. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « La Revue Décolletée ».

ALHAMBRA. — A 20 h. 30 : « Passionnément ».

THÉATRE DE L'UNION. — A 8 h. : 8 grandes étoiles : Malec, Montéhus, Hoot Gibson et deux attractions.

CAMÉO. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Le Berceau de Dieu ».

OMNIA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Carmen ».

PRINTANIA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Le Prince Zilah ».

FAMILIA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « La Châtelaine du Liban » et Marguerite Carré, Max Bussy dans leurs duos.

L'IMPÉRIAL. — Brasserie concert, café chantant.

CASINO. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « L'Alouette au miroir » et Music-Hall.

VARIÉTÉS FIVOISES. — A 20 h. 30 : « Le Vertige » ; « Le Mariage interrompu » et deux attractions.

VARIÉTÉS à 3 h. et à 8 h. 30
La Grande Revue
Décolletée !

A L'ÉCRAN Un grand film français
D'après Pierre BENOIT
La Chatelaine du Liban
A FAMILIA
SUR SCÈNE MARGUERITE CARRÉ
MAX BUSSY, de l'Opéra-Comique
LES FERRARI, équilibristes

PRINTANIA
3 h. 15 — 8 h. 30
Un Grand film français
LE PRINCE ZILAH
avec France Dhélia
SOUVENT HOMME VARIE
Comédie gaie
PARAMOUNT JOURNAL